

Se former pour mieux faire vivre son association

Modalités :

Public concerné : bénévoles, futurs responsables associatifs

Le Pass de Formation est composé de différents modules .

Nous vous conseillons de participer à l'ensemble de la formation
afin d'avoir

le maximum d'informations

Pour faire vivre et évoluer votre association.

Si vous le souhaitez :

Il est également possible
de participer uniquement à certains modules.

A l'issue de la formation :

**Une attestation sera remise aux participants
ayant suivi l'ensemble des modules.**

Pour l'inscription et Pour tout renseignement :

Contacter : Anne-Marie Rigaud

Centre Social DECLIC/ PAVA, 7 rue de la République
43100 Brioude

Tél : 0471745810 Mail : declicbrioude@wanadoo.fr
Site : www.declic-animation.fr

Formation gratuite

Adhésion de 20€ par association ou 12€ à titre individuel

Inscriptions avant le 17 Septembre 2017

DECLIC

Point d'Appui à la Vie Associative
organisé en **2017**

**Le Pass de Formation
à la Gestion de la Vie Associative**

**Un responsable averti en vaut deux.
Nul n'est censé ignorer la loi.**

Ces deux formules illustrent le but de la formation

Vous êtes responsable d'une association sportive, culturelle, sociale et à ce titre :

- Vous organisez des manifestations (bal, repas, loto, vente d'objets, distribution de repas, manifestation sportive, des randonnées...)
- Vous demandez des subventions auprès des collectivités territoriales, auprès de l'état...
- Vous êtes employeur de salariés à temps partiels en CDD ou en CDI.
- Vous avez une comptabilité qui gère des subventions de fonds publics (municipales, départementales, d'état) et vous devez rendre des comptes à tous ces organismes.
- Vous avez le sentiment que les adhérents deviennent des clients et ne s'investissent plus dans la vie de votre association.

Vous devez au quotidien faire face à toutes ces situations et à chaque fois

Votre responsabilité peut être mise en cause.

Il est donc nécessaire de mieux connaître la législation et les règles qui s'appliquent.



DRJSCS Auvergne



PREFET
DE LA HAUTE-LOIRE

Module 1 : Association : réglementation et responsabilités

Les responsabilités liées aux différentes actions et les principaux aspects réglementaires : que dit la Loi.
L'accueil des publics, L'organisation d'évènements.
Les partenariats avec les pouvoirs publics et les modes de contractualisation.
Connaître les responsabilités civiles et pénales des membres (dont les dirigeants) pour Un partage des rôles choisi de façon éclairée

Samedi 23 Septembre 2017, 9h-13h et 14h- 16h30
Intervenant DDCSPP

Marc Boudon (ex Services Vétérinaires)
David Ruard (SACEM)

Module 2 : Une Association : Un Projet ?

- Le projet = les fondations de l'association
- Les caractéristiques d'un projet, ses liens avec l'association
- Quelle méthode pour élaborer un projet ?
 - Les composantes d'un projet
 - Les différentes phases d'un projet

Samedi 7 Octobre 2017, 9h30-12h
Anne-Marie Rigaud (Référente PAVA)

Module 3: Association : définition et mode d'emploi

L'Association Espace Démocratique avec des Adhérents : Militants ou Clients ?

L'association loi 1901.
L'organisation de l'association et le rôle des instances statutaires.
Les dirigeants de l'association : qualité, accès aux fonctions, désignation, fin des fonctions et formalités.
L'association opérateur de commande publique ou initiatrice d'activités d'intérêt collectif.

Samedi 7 Octobre 2017, 13h- 16h
Anne-Marie Rigaud (Référente PAVA)

Module 4: Le financier au service du projet

Les obligations comptables, le rôle du trésorier.
Rémunération, remboursement de frais...
La tenue d'une comptabilité de petite association, accessible à tous.
Découverte de la comptabilité normalisée (compte de résultat et bilan).
Réaliser un budget prévisionnel.

Samedi 14 Octobre 2017, 9h-12h

Olivier Maleysson (CDOS)
Comité Départemental Olympique et Sportif

Module 5 : L'association peut être employeur

Place et rôle de chacun.
Bénévole employeur : quelle responsabilité, quels droits et quels devoirs.
Formalités à accomplir pour devenir employeur.
Salarié associatif un métier particulier.
Relations Bénévoles Salariés : un équilibre au service du fait associatif.
Gestion du salariat : le contrat de travail (contenus, formes, fin du contrat)
Les alternatives d'aide à l'emploi (contrats aidés, emplois partagés...).
Le bulletin de paie et les déclarations sociales.

Samedi 18 Novembre 2017, 9h-12h
Joëlle Tourrette (DIRECCTE) Olivier Maleysson(CDOS)

Samedi 25 Novembre 2017, 9h-12h
Jérôme Gros (URSSAF), Olivier Maleysson(CDOS)

Module 6 : Projet et Communication

Quelle communication adopter par rapport à son association ?
Pour quoi faire ?
Communication interne et externe.
La communication orale au service du partage d'idées, d'envies, d'avis.
Comment et Pourquoi communiquer avec La Presse.
Les outils numériques : indispensables !? Avantages et inconvénients.

Samedi 2 Décembre 2017, 9h -12h
François Falgon (CDOS)

Matinée d'échanges et de bilans : le 9 Décembre 2017